



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 août 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Quarante et unième session

24 juin-12 juillet 2019

Point 9 de l'ordre du jour

### **Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée : suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

## **Note verbale datée du 15 juillet 2019, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

La Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur d'appeler son attention sur ce qui suit.

La glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée demeure une dure réalité dans de nombreuses régions du monde.

Comme l'a souligné la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée dans son rapport (A/HRC/41/55), dans différentes parties du monde, des monuments sont érigés et des rues rebaptisées pour rendre gloire à d'anciens dirigeants nazis ou fascistes.

Dans ce contexte, il convient de signaler que la glorification du fascisme, de l'antisémitisme et du terrorisme, ainsi que de l'anti-azerbaïdjanisme, fait désormais partie intégrante de la politique nationale de la République d'Arménie, où des rues, des places et des établissements scolaires sont nommés en l'honneur de « héros » nazis. Le plus populaire d'entre eux en République d'Arménie est Garéguine Njdeh (Garéguine Ter-Haroutiounian), qui a collaboré avec l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. Il y a deux ans, le Gouvernement arménien a érigé un monument en son honneur dans le centre de la capitale.

Il convient particulièrement de souligner que les crimes commis par Garéguine Njdeh ont touché des milliers de civils innocents de plusieurs nationalités, notamment des Slaves et des Juifs. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il a rejoint les rangs de l'Allemagne nazie et créé la tristement célèbre « Légion arménienne » de la Waffen-SS. Au sein de la Wehrmacht, la Légion arménienne, dirigée par Garéguine Njdeh, a combattu aux côtés des Nazis en Crimée et dans le Caucase, ainsi que dans le sud de la France. Elle a aidé les Nazis à rafler des Juifs et des résistants et organisé des marches de la mort vers des camps de concentration nazis. Un tribunal soviétique a reconnu Garéguine Njdeh coupable de crimes de guerre et de collaboration avec l'Allemagne nazie et l'a condamné à l'emprisonnement.



Compte tenu de ce qui précède, toute initiative visant à réhabiliter Garéguine Njdeh et son idéologie est extrêmement dangereuse, car elle contribue à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

La communauté internationale a toujours condamné la glorification des collaborateurs nazis. Tout récemment, l'Assemblée générale, dans sa résolution 73/157, s'est notamment déclarée profondément préoccupée par la glorification, quelle qu'en soit la forme, du mouvement nazi, en particulier par l'édification de monuments et ouvrages commémoratifs en l'honneur de ceux qui ont lutté contre la coalition antihitlérienne et collaboré avec le mouvement nazi, ainsi que par le fait de déclarer ou de s'ingénier à déclarer que ces membres et ceux qui ont lutté contre la coalition antihitlérienne et collaboré avec le mouvement nazi ont participé à des mouvements de libération nationale. L'Assemblée a encouragé tous les États à prendre des mesures concrètes pour faire obstacle au révisionnisme concernant la Seconde Guerre mondiale et à la négation des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis durant la Seconde Guerre mondiale.

Outre les crimes susmentionnés, de 1918 à 1920, Garéguine Njdeh a été à la tête de groupes paramilitaires nationalistes qui ont perpétré des massacres de civils azéris dans la région de Zanguezour, située sur le territoire de l'actuelle République d'Arménie. Plus de 10 000 Azéris ont été violemment tués, et 115 villages ont été entièrement détruits.

La Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève prie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de bien vouloir faire distribuer la présente note verbale comme document de la quarante et unième session du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

---